

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE**  
**Séance du 5 novembre 2019**

**Date de la convocation : 29/10/2019**  
**Nombre de conseillers en exercice : 51**

**Etaient Présents :**

M. Thierry KOVACS, Président  
M. Gérard BANCHET, M. Manuel BELMONTE, M. Claude BOSIO, M. Christophe BOUVIER, M. Lucien BRUYAS, M. Bernard CATELON Mme Michèle CEDRIN, M. Christophe CHARLES, M. Alain CLERC, Mme Thérèse COROMPT, Mme Alexandra DERUAZ-PEPIN, Mme Annie DUTRON, Mme Martine FAÏTA, M. Pascal GERIN, Mme Lucette GIRARDON-TOURNIER, Mme Annick GUICHARD, M. Christian JANIN, Mme Marie-Pierre JAUD-SONNERAT, Mme Christiane JURY, M. Max KECHICHIAN, M. Sylvain LAIGNEL, M. Gérard LAMBERT, Mme Laurence LEMAITRE, M. Bernard LINAGE, M. Bernard LOUIS, M. Guy MARTINET, M. André MASSE, M. Jean-François MERLE, Mme Marielle MOREL, Mme Virginie OSTOJIC, M. René PASINI, Mme Claudine PERROT-BERTON, M. Stéphane PLANTIER, M. Isidore POLO, M. Adrien RUBAGOTTI, M. Jean-André THOMASSY, M. Michel THOMMES, Mme Blandine VIDOR.

**Ont donné pouvoir :** M. Frédéric BELMONTE à M. Gérard BANCHET, M. Pascal CHAUMARTIN à M. Manuel BELMONTE, Mme Marie-Carmen CONESA à Mme Michèle CEDRIN, M. Jean-Yves CURTAUD à Mme Annie DUTRON, M. Patrick CURTAUD à M. Thierry KOVACS, Mme Michèle DESESTRET-FOURNET à M. Bernard LINAGE, Mme Claire EL BOUKILI-MALLEIN à M. René PASINI, M. Daniel PARAIRE à Mme Virginie OSTOJIC, Mme Hermine PRIVAS à M. Claude BOSIO, Mme Maryline SILVESTRE à Mme Claudine PERROT-BERTON, M. Jacques THOIZET à M. Jean-François MERLE.

**Absent :** M. Thierry QUINTARD.

**Secrétaire de séance :** M. Bernard LINAGE.

---

**OBJET :** **COHESION SOCIALE – Emploi Insertion :** périmètre d'intervention des Missions Locales Isère Rhodanienne et Rhône Sud, harmonisation des niveaux de financements des structures et conventions d'objectifs et de moyens 2019

**Rapporteur :** Sylvain LAIGNEL

**NOTE DE SYNTHÈSE**

Depuis la création de Vienne Condrieu Agglomération, 2 missions locales interviennent sur le territoire de l'EPCI, la Mission Locale Isère Rhodanienne et la Mission Locale Rhône Sud. L'agglomération est membre des deux Conseils d'Administrations et participe financièrement au fonctionnement des structures.

Cette participation est actée dans le cadre de deux conventions annuelles d'objectifs et de moyens. Les conventions reprennent les missions principales des missions locales qui sont l'accueil et l'accompagnement des jeunes de 16 à 25 ans dans toutes les difficultés qu'ils peuvent rencontrer. Une priorité est toutefois donnée à l'insertion professionnelle au travers notamment du PACEA (parcours contractualisé d'accompagnement vers l'emploi et l'autonomie) et la Garantie Jeune.

Chaque mission locale intervient sur un périmètre géographique précis, la Mission Locale Isère Rhodanienne pour les communes de l'ex ViennAgglo et la Mission Locale Rhône Sud pour les communes de l'ex CCRC.

Une exception à cette répartition territoriale, la commune de Saint-Romain-en-Gal est rattachée au Pôle Emploi de Givors. De ce fait, la commune est située sur le territoire d'intervention de la Mission Locale Rhône Sud.

Depuis 2005, une convention de cotraitance entre les 2 missions locales précise que les jeunes de Saint-Romain-en-Gal sont accompagnés par la Mission Locale Rhône Sud. En contrepartie, la Mission Locale Isère Rhodanienne reverse la part de la cotisation attribuée par l'Agglomération pour la commune.

En 2018, l'Agglo a maintenu les modalités de financements établies par ViennAgglo et la Communauté de Communes de la Région de Condrieu.

Pour la Mission Locale Isère Rhodanienne, les modalités de financements sont définies dans ses statuts. La cotisation est calculée suivant un taux par habitant voté par le Conseil d'Administration de la Mission Locale. Pour 2019, ce taux s'élève à 1,53 € (montant demeuré identique depuis plusieurs années).

Pour la Mission Locale Rhône Sud, la participation financière est votée annuellement par la collectivité à laquelle s'ajoute la valorisation en nature des locaux mis à disposition à Condrieu. Pour 2018, la subvention financière s'élevait à 21 900 € et la valorisation de l'apport en nature à 4 020 € (bureau + fluides) soit un montant total de subvention de 25 920 € ce qui correspond à un taux par habitant de 1,43 €.

Par ailleurs, l'Agglo était engagée à hauteur de 900 € avec le Département du Rhône et la Mission Locale Rhône Sud dans le cadre convention relative au Fonds Local d'Aide aux Jeunes (FAJ). Pour 2019, cette convention n'existe plus, le Département du Rhône contractualisant directement avec la Mission Locale.

Pour 2019, il est proposé de :

- Verser la part de cotisation pour la commune de Saint-Romain-en-Gal directement à la Mission Locale Rhône Sud soit 3004€ (1,53 € X 1963 habitants),

- Harmoniser les niveaux de financements des 2 missions locales en appliquant le même taux par habitant (1,53€).

-----  
**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** l'avis de la commission emploi insertion et réussite éducative du 10 octobre 2019,

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE**, après en avoir délibéré, **A L'UNANIMITE** :

**APPROUVE** la redéfinition du périmètre d'intervention financier de l'Agglomération, la commune de Saint-Romain-en-Gal étant dorénavant comprise dans la subvention financière octroyée à la Mission Locale Rhône Sud.

**APPROUVE** les conventions d'objectifs et de moyens des Missions Locales Isère Rhodanienne et Rhône Sud.

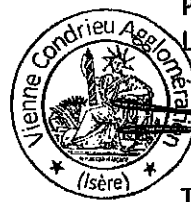
**APPROUVE** le versement de la subvention financière à la Mission Locale Rhône Sud pour 26 727 € (20 096 habitants X 1,53 – 4 020 €).

**APPROUVE** le versement de la cotisation à la Mission Locale Isère Rhodanienne de 108 856 € (71 148 habitants X 1,53).

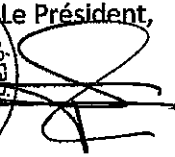
**AUTORISE** Monsieur le Président à effectuer les démarches et à signer tous documents afférents à la présente délibération.

**Conseil Communautaire du 5 novembre 2019**

Le Président certifie que la présente délibération  
a été reçue par la Sous-Préfecture le **12 NOV. 2019**  
et a été publiée le **12 NOV. 2019**

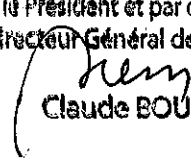


Pour extrait certifié conforme  
Le Président,

  
Thierry KOVACS



Pour le Président et par délégation,  
Le Directeur Général des Services

  
Claude BOUR

